COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

21 Octobre 2016 – 19 h 30 – (convocation du 13 Octobre 2016)

PRESENTS : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POUGALAN, Madame Pierrette QUEROL, Monsieur Régis FONTES, adjoints, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Thierry BERNARD, Madame Hélène CALVET-BEDOS, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Sandrine GALTIER, Madame Martine MOULY CHARLES, Madame Jeannine CASTELLANI, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Christine POUGALAN.

Absents :
Madame Colette BRUNEAU, excusée, donne pouvoir à Madame Christine POUGALAN.
Monsieur Serge FALIP, excusé, donne pouvoir à Monsieur Régis FONTES.
Monsieur Richard VERLAGUET, excusé, donne pouvoir à Madame Jeannine CASTELLANI.
Madame Karine SAUVAGNAC.

Monsieur Philippe FAURE, responsable du Cabinet d'Etude « information et Territoire » est présent pour la première question portant sur le Bilan de Concertation et l'arrêt du Projet de plan local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de rajouter à l'ordre du jour, la signature de l'Avenant 1 à l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies avec Hérault Energie.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la Commune à décider d'engager la Révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire d la Commune d'Hérépian, les modalités, selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation, les débats qui se sont tenus au sein du Conseil Municipal, dans ses séances du 7 novembre 2012, du 10 octobre 2014 et du 24 septembre 2015 sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les principales options, orientations et règles que contient le projet de PLU.

Monsieur le Maire présente le Bilan de la Concertation et le projet de Plan Local d'Urbanisme qui fait suite à ce bilan.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'arrêter le projet du Plan Local d'Urbanisme tel que présenté, suite au Bilan de Concertation.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

ANNULATION DE L'ARRETE DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) DU 21 NOVEMBRE 2000 POUR LE CAPTAGE DU « PUITS DU PUECH DU PONT »

Monsieur Régis FONTES soumet au Conseil Municipal le projet d'annulation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 21 novembre 2000 du « Puits du Puech du Pont ». Une nouvelle demande de déclaration d'utilité publique est en cours avec une diminution des débits maximum d'exploitation suite à une modification du PLU et à une amélioration du rendement du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le projet qui lui est soumis et de demander au Préfet de bien vouloir su prononcer sur l'annulation de cette DUP.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

ADHESION A LA CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAUTL (CDG34)

Madame Christine POUGALAN informe l'Assemblée Délibérante que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a refondu l'activité de médecine préventive pour les agents de la Mairie.

Ainsi, pour les agents de la Mairie, le local de visite sera Bédarieux, au lieu de Saint-Chinian.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'adhérer à la Convention médecine du travail CDG 34.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

DECISION MODIFICATIVE 2 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Madame Pierrette QUEROL, informe l'Assemblée Délibérante qu'une régularisation d'écritures comptables doit être effectuée sur 2016.

Il s'agit de régulariser Les écritures d'amortissement 2014-2015 et 2016.

Il s'agit de virements de crédits qui ne modifient pas l'équilibre budgétaire du Budget Primitif 2016.

Dépenses d'investissement : Chapitre 040 = + 1 500.95 € / chapitre 21 = - 1 500.95 €

Recettes d'investissement : Chapitre 040 = + 4 996.98 € / chapitre 13 = - 4 996.98 €

Dépenses d'exploitation : Chapitre 042 = + 4 996.98 € / chapitre 011 = - 4 996.98 €

Recettes d'exploitation : Chapitre 042 = + 1 500.95 € / chapitre 70 = - 1 500.95 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblé Délibérante de valider les mouvements de crédits présentés.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX ACCESSIBLITE HANDICAP DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE ET DU LOCAL DE SERVICE

Monsieur Thierry BERNARD informe l'Assemblée Délibérante que les travaux de mise en conformité accessibilité Handicap du bâtiment Mairie Ecole et du Local de Service nécessitent la participation d'entreprises certifiées pour ces travaux.

Afin de coordonner ces travaux, il est nécessaire de confier la Maitrise d'œuvre à un cabinet d'architecte.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'autorisation de confier à l'Atelier Architecture Bernard Chevalier, le montage du cahier des charges pour les travaux de mise en conformité accessibilité Handicap du bâtiment Mairie-Ecole et du Local de Service, pour une rémunération réglementée en vertu de la loi du 3 janvier 1977.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN CITY STADE

Monsieur Régis FONTES informe l'Assemblée Délibérante du projet de réalisation d'un City Stade pour un montant estimé de 156 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Subventions reçues du Département = 14 136 € (9.06 %)
- Subventions sollicitées auprès de la Région = 54 600 € (35 %)
- Subventions sollicitées auprès de l'Etat = 54 600 € (35 %)
- Autofinancement = 32 664 € (20.94 %)

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à lancer les demandes de subventions auprès de la Région et de l'Etat.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Madame Sandrine GALTIER informe l'Assemblée Délibérante que le Groupe de Travail pour les Illuminations de fin d'année a arrêté son choix pour un contrat de location et d'entretien annuel.

Trois entreprises ont été consultées :

- Blachère Illumination qui propose une prestation de location de ribambelles (blanc animé) pour un montant de 8 985.64 € HT.
- JMD qui propose une location de traversée de rue (blanc enneigé) pour un montant de 10 200 € HT.
- Norgreen qui propose une location de traversée de rue (voile céleste) pour un montant de 11 650 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre de l'entreprise Blachère pour un montant de 8 985.64 € HT par an.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

SUBVENTIONS MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2017

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que la modernisation de l'Eclairage Public doit se poursuivre en 2017.

Cette modernisation concerne les rues suivantes :

Rues de la verrerie, de l'enclos, des cerisiers, impasse des chasseurs, parking de la bascule, chemin Pioch Arnaud, rues des vendanges, Frédéric Mistral, de la Distillerie, chemins des vergers et du Stade.

Pour cela, une demande de subvention doit être déposée auprès d'Hérault Energies.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès d'Hérault Energies pour la Modernisation de l'Eclairage Public 2017.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

AVENANT N°1 A L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE HERAULT ENERGIES

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante qu'un Avenant modifie l'adhésion au groupement de commandes « marchés subséquents Hérault Energies ».

Cet avenant modifie l'article 8.2 de l'acte constitutif du groupement de commandes. Ainsi, la participation de chaque membre sera calculée en fonction de la consommation d'énergie du membre au cours de la dernière année de consommation connue et non plus en fonction de la consommation annuelle de référence de l'année 2013.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à signer l'avenant 1 à l'acte constitutif du groupement de commandes Hérault Energies.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H50

Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE

MAIRIE D'HEREPIAN HERAULT

Pour le Maire
L'Adjoint délégué